

Avis voté en plénière du 19 juin 2018

# Les signes officiels de qualité et d'origine des produits alimentaires (SIQO)

## Déclaration du groupe Agriculture

Avec cet avis, notre assemblée remplit parfaitement son rôle d'éclairer les Pouvoirs publics et de fournir de la matière au législateur sur les questions les plus saillantes relatives aux signes officiels de qualité.

Les signes officiels de qualité sont le fruit d'une construction commune des acteurs d'un territoire, du producteur au consommateur, autour d'un contrat qui reconnaît la qualité du produit mais aussi un niveau de valeur pour chaque maillon de la filière.

Ce qui est en jeu avec les signes officiels de qualité ne se réduit pas à des questions d'étiquetage nutritionnel.

Ce qui est en jeu, c'est l'économie d'une filière, c'est la dynamique d'un territoire, c'est le savoir-faire d'un producteur, c'est le maintien d'une tradition et d'un patrimoine, c'est l'histoire et l'image d'un pays.

Les préconisations contenues dans l'avis présentent beaucoup d'intérêt ; certaines ont plus particulièrement attiré l'attention du groupe de l'agriculture. Il en est ainsi de celle visant à imposer le lait cru pour les produits sous AOP. Sur ce sujet, l'équilibre est précaire. Il y a d'un côté la volonté de maintenir une tradition et des savoir-faire et des produits qui contiennent des bactéries appréciables pour notre système immunitaire. D'un autre côté, il y a la nécessité d'assurer la sécurité sanitaire et de garantir des débouchés sur des marchés d'exportation. De plus, il existe à ce jour des produits sous signes de qualité qui ne sont pas à base de lait cru sans que cela remette en cause leur qualité ou leur valeur.

Autre préconisation, celle concernant l'intégration de nouvelles normes environnementales dans les cahiers des charges. Sur ce point, il nous paraît essentiel de mieux faire connaître et mettre en valeur les aspects environnementaux des signes de qualité qui existent déjà. Ensuite, c'est aux filières et surtout aux organismes de défense et de gestion (ODG) des SIQO de s'emparer de la question et d'évaluer la manière dont il serait possible de modifier les cahiers des charges.

Enfin, sur la proposition de création d'un 6ème SIQO. S'il est vrai que cela pourrait ajouter de la confusion, tant pour les producteurs que pour les consommateurs nous sommes persuadés qu'il faut trouver une solution pour rendre plus transparente l'information sur les conditions de production des produits « bio » en provenance de l'étranger, y compris de pays membres de l'Union européenne. Aujourd'hui, les producteurs français subissent une concurrence déloyale.

Le groupe de l'agriculture a voté l'avis.